

BULLETIN DES AGRICULTEURS DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

Siège Social : 3 Place de la Petite-Hollande NANTES

TELEPHONE : 141.95 - 157.42

Pour la Publicité, s'adresser :
Publicité de l'Ouest et du Centre
11, Rue de la Fosse, NANTES

Organe du Syndicat Central et de sa Coopérative, de la Confédération Générale des Vignerons
des Syndicats de Producteurs de Chanvre et d'Osier, des Plantiers de Tabac
de la Société Mutuelle Agricole, des Associations Rurales, Viticoles, Maraîchères et Avicoles
et du Syndicat Départemental de Défense contre les Ennemis des Cultures

N° de nos Chèques Postaux Nantes :
6.015 pour le Syndicat Central.
205.10 pour la Coopérative.
147.15 pour la Confédération des Vignerons
270.81 pour le Syndicat de Défense.

Un Brin de Causette...



Des gens bien intentionnés m'écrivent qui avant point que le vin ou les jus de raisins, à avoir des propriétés thérapeutiques et médicinales.

« Voyons, père Jeanot, et les Eaux minérales, qu'est-ce que vous en faites ? Pensez donc un peu aux pauvres malheureux, qui par leur santé sont au régime. Il y a des cures qui font merveilles. Nous avons du reste en France les meilleures Stations thermales, capables de guérir tous les organes... »

Et mes correspondants de s'en donner la peine de m'envoyer une liste — pensant p't-être qu'un jour j'aurais besoin de soigner mes rhumatismes ou des palpitations de cœur : « Si vous digérez mal, faites une cure à Vichy, Saint Louis, ou Saint Yorre. Si vous avez mal au foie ou aux reins, allez à Vittel (le Sultan du Maroc et ses fils Mohamed venant d'y faire un séjour). Si ce sont vos intestins qui clochent, choisissez Châtel-Guyon. Pour les rhumatismes vous n'avez que l'embaras du choix, entre les Eaux d'Evian, Vals, Pouébois, Néris, Condillac ou Châtelon. Si vous souffrez de la goutte, prenez du Saint Galmier ou choisissez parmi les sources de Vals, les crues de Célestins, Saint Charles, Pauline, Augustins, Saint Martin ou Saint Michel... »

En v'là l'y des noms de Saints ! Comme si qui ne buvant que de l'eau ces gars là — à moins que ce soit pour qui fassent des miracles. Mais la liste étant point finit.

« Pour les anémiques, les lymphatiques, les scrofuleux, donnez leur à chaque repas des Eaux de Brucourt, d'Amphion, d'Oryza, de Bussang, de Reulaque ou de La Bauche. Pour les nerveux, les neurasthéniques, les dardieux, les éccémateux, faites leur boire les Eaux d'Usson, de Vals Saint-Louis, ou de Bagnères de Luchon. Pour les artères rien ne veut une cure en Bagnères... »

Comme y avait, en France, beaucoup de baignoires et 2.740 sources minérales — jouissant de l'appellation d'origine contrôlée ! — sans compter les autres sources d'eaux de tables, pétillantes, gazeuses, digestives, hygiéniques, sorties de terre... ou de la bouteille du marchand, mieux valant arrêter là leur numération.

Merci quand même à mes aimables correspondants, de leurs tuyaux, puisés à bonne source. T'n'avons jamais douté de la bienfaisance des cures thermales. Dans ces Stations, l'eau est douce et bienfaisante ; on se l'envoie par la gorge, les trous de nez, les oreilles, ou par tout les pores de la peau. A la différence des bains de mer, c'est point l'eau qu'est salée, mais la note qu'on vous présente.

Ben sûr, point n'est besoin de se déplacer, ni de descendre au Machin Palace, si qu'on veut se soigner à meilleur compte. Chacun pouvant faire sa cure chez lui. Y suffisant d'une chaise longue, d'un brin de repos et d'ingérer suivant les doses, la source indiquée par le médecin — Mais l'allant quand même un peu fort, à vendre si cher leur bouteille de flote, même contrôlée !

maître Jeanot

Luttons énergiquement contre les campagnols

De différents côtés du département, on nous signale des invasions de campagnols ou de mulots, qui, en cette période de semailles, peuvent faire des dégâts considérables, compromettre sérieusement la future récolte. Il importe d'agir au plus vite, et par tous les moyens en notre possession, pour combattre ce véritable fléau.

Les campagnols, comme chacun sait, creusent des galeries souterraines, à 10 centimètres de profondeur environ, galeries se terminant par un caveau arrondi, dans lequel ils entassent leurs provisions. Par ce travail souterrain, ils coupent les racines ou les mettent à l'air. Ils dévorent les grains après la semaille, arrachent les jeunes tiges après la germination. Dans les prairies, ils coupent les herbes au-dessus du collet, les rongent, détruisent les racines. Ils s'attaquent patiemment aux pommes de terre, aux betteraves, aux légumineuses, et dans les vignobles dévorent les sarments et raisins. Les pertes, chaque année, causées par ces rongeurs, se chiffrent par millions de francs.

Il sont d'une très grande prolifération. Les femelles, aptes à reproduire dès l'âge de deux mois, peuvent donner six à huit petits, à chaque portée, et avoir six à huit portées par an. Un seul couple, dans l'année, peut donc mettre au monde 300 campagnols ! Les périodes de sécheresse, comme celle que nous venons de traverser, sont favorables à leur multiplication. Ils pullulent davantage dans les sols calcaires ou légers que dans les terrains froids et humides. En années de grandes invasions, ils envahissent des cantons entiers, semant la désolation ; puis disparaissent tout à coup, émergeant vers d'autres lieux, où décimés par des épidémies.

Depuis de longues années, les savants, les agronomes se sont préoccupés de combattre ces indésirables, si néfastes à notre Agriculture. Ils ont expérimenté tout à tour : les pièges, l'asphyxie, les empoisonnements, les virus. Nous pensons rendre service à nos lecteurs, en décrivant succinctement ces divers moyens de lutte. Mais cette lutte, en cas de forte invasion, ne peut être réellement efficace que si elle est entreprise par la totalité des cultivateurs des régions infestées. Les syndicats locaux de défense ont là un rôle important à jouer.

Les PIEGES, pour capturer les campagnols dans leur sortie nocturne, consistent principalement en des pots de terre cuite de 25 à 30 cm. de profondeur et de 15 cm. de diamètre environ, qu'on enfonce dans les débris des champs. On y verse à moitié d'eau. Les rongeurs tombent dedans et se noient. Dans les terres fortes, argileuses, on peut se contenter de creuser, avec un tuteur, de simples trous de 50 cm. environ et d'en lisser les parois. Chaque matin on assomme, avec un bâton, les campagnols prisonniers au fond des trous. Mais ces procédés sont de petite envergure.

Pour lutter par ASPHYXIE, on introduit des vapeurs ou des gaz délétères dans les galeries. On utilise, à cet effet, soit des sortes de soufflets dégageant des vapeurs de soufre en combustion, soit des vapeurs de sulfure de carbone, à l'aide de bidons spéciaux. Mais ces opérations sont assez délicates ; il faut rechercher les galeries occupées et boucher les autres trous à la surface du champ. On trouve, dans le commerce, des fusées asphyxiantes, toutes préparées, d'un emploi plus commode.

Dans la lutte par EMPOISONNEMENT, de nombreux produits toxiques ont été expérimentés (arsenic, phosphore, baryte, noix vomique, etc.). Mais ces poisons nécessitent de grandes précautions. Il ne faut pas les laisser à portée des enfants. De plus, on doit veiller à disposer les appâts à l'entrée des galeries des campagnols, ou dans les tuyaux de drainage de petits diamètres, afin d'éviter l'empoisonnement des volailles, des chiens, du gibier ou des petits oiseaux.

Parmi les substances les plus toxiques, employées avec succès, nous citerons : la strychnine et la noix vomique.

Dans les vastes plaines de la Beauce, où sévissent souvent de fortes invasions de mulots, les cultivateurs recourent au blé empoisonné à la strychnine. Mais, pour donner toute satisfaction, comme l'écrivait notre confrère Jean Rebiffé, cet appât doit répondre à des conditions précises : seule la strychnine pure est efficace. Un bon blé empoisonné doit être fabriqué avec une strychnine à l'état de sulfate neutre cristallisé pur, c'est-à-dire exempt de brucine. La meilleure dose est de 4 à 6 pour 1.000. Mais il est indispensable, en outre, que le grain soit empoisonné dans sa masse (l'albume et le germe comme le tégument), car les campagnols consomment l'amande et rejettent l'écorce.

L'emploi de la noix vomique donne d'excellents résultats et ne nécessite aucune formalité spéciale, ce qui est un avantage sur le procédé à la strychnine. La noix vomique concassée (à raison de 1 kg 500 par hectare) est bouillie à petit feu, avec 15 grammes d'acide tartrique, dans 10 litres d'eau, pendant une heure et demie. On y verse alors 12 kilos de blé et on laisse bouillir une demi-heure, jusqu'à complète absorption du liquide par les grains, en prenant soin de bien remuer. Quarante-huit heures après, on pourra disposer le blé ainsi empoisonné dans les trous des campagnols.

Enfin, le dernier procédé de lutte contre ces rongeurs consiste à leur communiquer un MICROBE VIRULENT, qui leur donne une maladie dans le genre du typhus. Les animaux atteints rentrent dans leurs galeries et crèvent rapidement. Les autres les dévorent et se contaminent. On utilise à cet effet le Virus Danysz, préparé par l'Institut Pasteur de Paris, qui est livré en bouteilles.

Pour préparer les appâts, on mélange le contenu d'une bouteille avec cinq litres d'eau ordinaire, à laquelle on ajoute cinq grammes de sel de cuisine par litre. On imprègne de ce liquide des petits morceaux de pain rassis, ou encore des grains concassés. Les six litres de solution peuvent servir pour 8 kg. de pain rassis, ou 9 à 10 kg. de blé concassé ou d'avoine. Prendre soin de laisser tremper les grains pendant trois ou quatre heures. Il faut utiliser les appâts le jour même de leur préparation. De plus, il importe de les appliquer par temps couvert, car le soleil détruit rapidement leur virulence. Ils restent efficaces par temps froid ou humide. Les bouteilles de Virus Danysz doivent être utilisées huit à dix jours après leur sortie de l'Institut Pasteur.

Les quantités d'appâts à employer varient suivant l'importance de l'invasion. 100 kg. de blé, traités au virus, peuvent servir pour cinq à dix hectares.

Puissent ces quelques indications être utiles à nos adhérents, pour les aider à combattre rapidement, ce fléau, que constitue pour nos récoltes le campagnol vulgaire. Encore faut-il lutter avec méthode et tous ensemble dans les territoires infestés.

R. FAIVRE.

LE PRIX DU BLÉ

Les faits, plus forts que les réglementations, prouvent son insuffisance

Depuis trois semaines environ, le ministère de l'Agriculture s'inquiète de certaines difficultés d'approvisionnement des moulins et se plaint de « majorations illicites » sur le prix légal du blé.

Une circulaire ministérielle aux Préfets (29 septembre), deux circulaires de l'Office aux Comités départementaux (4 et 8 octobre) cherchent à contrebalancer cette situation. Ces notes officielles expliquent que les « organismes vendeurs » résistent à la vente pour bénéficier, dans toute la mesure du possible, des primes mensuelles ; ou encore, que les meuniers, très dépourvus de stocks au 1^{er} septembre, procèdent à des achats supérieurs aux besoins, dans le désir de reconstituer ces stocks.

Ces raisons ne valent rien. Les primes mensuelles — reconnues nettement insuffisantes pour couvrir les frais de conservation et de financement — ne peuvent être un motif de résistance.

Quant aux meuniers, s'ils cherchent à acheter, ce n'est pas pour le plaisir d'avoir des stocks, mais pour se ravitailler et parce qu'ils craignent la hausse.

La vraie cause est plus simple, mais on ne veut pas l'avouer.

Le blé a été taxé au-dessous de sa valeur ; le déficit de la récolte, la chute du franc, la hausse des frais de production, tout concourt à confirmer l'impression que l'injuste blocage du prix risque de ne pas tenir.

Il est tout naturel, dans ces conditions, que les producteurs ne soient pas pressés de livrer. Car la résistance vient bien moins des organismes vendeurs, négociants ou coopératives, que des producteurs eux-mêmes, qui n'ont pas intérêt à les approvisionner rapidement.

L'ancestrale coutume du cultivateur de considérer son blé comme une valeur-or, reprend le dessus en cette période troublée aux lendemains incertains.

Rien ne prouve mieux que le prix du blé — bloqué officiellement alors que tout monte — est au-dessous de sa valeur.

Les calculs l'avaient prouvé le 20 août.

On n'en a pas tenu compte ; les faits prennent leur revanche.

La valeur de la récolte de Blé

En France d'avant guerre, le blé valait (1911-12-13) 27 fr. 64 ; il vaut 18 francs aujourd'hui.

La valeur totale de la récolte en France-or est passée de 2 milliards 449 millions à 1 milliard 200 millions.

En France fondant à deux sous, la valeur de la récolte est tombée de 24 milliards 1/2 à 12 milliards.

Contingents d'importation de céréales secondaires

Le Journal Officiel du 3 octobre 1937 a publié les contingents d'importation de céréales secondaires pour le quatrième trimestre 1937.

On note particulièrement un contingent de 500.000 quintaux d'orges de brasserie ; on veut briser la hausse qui se poursuit depuis le début de la campagne.

Pour l'avoine, le « contingent » officiel reste fixé à 25.000 quintaux.

Mais, comme en 1936, une note précise : « Toutefois, pourra être autorisée l'importation d'avoine pour les besoins de la Défense nationale, non couverts par la production nationale. » C'est encore la porte ouverte à un contingent occulte. La campagne dernière, plus de 600.000 quintaux d'avoine ont été importés par ce moyen détourné.

Des critiques sévères à la Chambre et au Sénat avaient cependant obligé les ministres de l'Agriculture et du Commerce à promettre qu'il serait mis fin à de telles pratiques.

LA PRODUCTION sauvera-t-elle le franc ?

Nous voici en possession d'un nouveau slogan : « La production sauvera le franc ». Vaudra-t-il autant ou mieux que les précédents ? Espérons qu'il aura plus d'efficacité que le dernier en date dans l'ordre agricole : « L'épi sauvera le franc » (M. Chéron). N'y comptons pas trop...

Les solutions économiques sont comme les modes. Elles changent fréquemment et reviennent à tour de rôle. Après la guerre, on avait créé les Offices Agricoles, dont le but était d'intensifier la production agricole. Ces offices étaient dotés d'un certain budget, recevaient, en outre, des subventions des départements, puis des Chambres d'Agriculture, et agissaient par le moyen d'encouragements, de concours, création de champs d'expérience, etc.

L'économie déflationniste de M. Laval fut pour eux le coup de grâce. On les supprima. Va-t-on les rétablir avec la nouvelle tendance inaugurée par MM. Chaulemps et Bonnet ?

Quoi qu'il en soit, on a entonné

le nouvel hymne à la production.

L'intensification de la production agricole et industrielle est présentée comme une panacée universelle. On le proclame, on s'efforce d'y croire, on y croit. De l'auto-suggestion à la suggestion collective, il n'y a qu'un pas, vite franchi quand on dispose d'une presse facilement laudative.

Dans l'interview accordé au rédacteur en chef de L'Agriculteur de l'Ouest (numéro du 16 septembre), M. de Croze, spécialiste agricole des questions financières, faisait dépendre « la fixité et la stabilité du franc » du climat « politique » de la France.

M. Bonnet, dans son récent discours radiodiffusé, proclame : « Le franc ne peut-être mis hors d'atteinte que si le rythme de la production s'accroît ».

Il reprend, à 15 jours d'intervalle, en l'appliquant au domaine financier, les paroles de son Président du Conseil, appliquées au domaine économique.

(LIRE LA SUITE EN 2^e PAGE)

Nouvelles mesures fiscales

intéressant les Agriculteurs

En vue d'opérer le redressement des finances publiques, le Gouvernement, autorisé par le Parlement, a été amené, au cours de ces derniers mois, à procéder, par voie de décrets-lois, à des majorations d'impôts.

Un certain nombre de ces dispositions intéressent les agriculteurs. En voici les principales.

Impôt général sur le revenu

Déjà, en ce qui concerne l'impôt général sur le revenu, la loi du 31 décembre 1936 avait modifié le barème servant de base à l'assiette. Il en était résulté une augmentation sensible de cette contribution.

A son tour, le décret-loi du 8 juillet 1937 a majoré de 20 % les cotisations établies cette année pour les revenus de l'année dernière. En conséquence, un contribuable qui, pour un revenu de 15.000 francs, payait en 1936 un impôt de 48 francs, verra, cette année, la cotisation élevée successivement à 188 francs par application de la loi du 31 décembre 1936 et à 225 francs, par suite de la majoration de 20 % du décret-loi du 8 juillet 1937.

De même, un revenu de 18.000 francs, payant 79 fr. 80 en 1936, sera cotisé pour 183 + 20 % = 220 francs en 1937.

Un revenu de 20.000 francs qui acquittait 98 francs en 1936, provoquera une perception de 390 + 20 % = 468 francs en 1937. Enfin, c'est ainsi que des revenus de 30.000 et 50.000 francs qui, en 1936, motivaient une cotisation de 288 et 960 francs, donneront lieu, en 1937, à une imposition de 600 francs et 1.500 francs, majorée de 20 %, ce qui fera 720 francs et 1.800 francs.

Cette majoration de 20 % n'est pas, toutefois, applicable aux contribuables dont le revenu net, déduction faite des déductions pour situation et charges de famille, ne dépasse pas 20.000 francs. Le Gouvernement n'a pas voulu, en effet, que la nouvelle majoration frappe les petits revenus.

D'autre part, pour les deux exercices 1937 et 1938, le maximum du taux effectif de l'impôt, rapporté au revenu net global avant déduction de l'impôt général payé au titre de l'année précédente, est élevé à 36 %.

Impôts cédulaires

Contrairement à ce qui a été fait en matière d'impôt général sur le revenu, il n'a pas été institué d'augmentation en 1937 pour les impôts cédulaires.

Par impôts cédulaires, on entend l'impôt foncier des propriétés bâties et non bâties, l'impôt sur les bénéfices agricoles, l'impôt sur les salaires, l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux et l'impôt sur les bénéfices des professions non commerciales.

C'est seulement à partir du 1^{er} jan-

vier 1938, qu'ils sera demandé un complément de recettes à ces impôts dont le taux sera élevé.

Une loi détermine, chaque année, le taux de ces impôts et, jusqu'à présent, ce taux a été fixé à 12 %.

Pour l'année 1938, il sera porté à 14 % en ce qui concerne ces divers impôts cédulaires, sauf pour l'impôt foncier, dont le taux restera à 12 %.

Charges de famille

Afin d'atténuer pour les contribuables ayant des enfants à charge, l'aggravation des mesures fiscales qui viennent d'être énumérées, le montant des réductions pour charges de famille est majoré, pour le même exercice 1938, d'un sixième, jusqu'à concurrence de 933 francs maximum par enfant.

Il convient de rappeler, à ce sujet, que les réductions pour charges de famille ne sont accordées que pour l'impôt sur les bénéfices agricoles, sur les traitements et salaires, sur les bénéfices industriels et commerciaux, et sur les bénéfices des professions non commerciales, mais non pas sur l'impôt foncier des propriétés bâties et non bâties.

Le taux actuel de la réduction pour charges de famille, en ce qui concerne l'impôt sur les bénéfices agricoles, est de : 10 % pour chacun des deux premiers enfants à la charge du contribuable, 30 % pour chaque enfant à sa charge, à partir du troisième.

Par conséquent, le taux de cette réduction devra être majoré d'un sixième pour l'année 1938.

Impôt foncier

Trois dispositions nouvelles intéressent l'impôt foncier :

1^o L'article premier du décret-loi du 20 juillet 1937, porte augmentation, à partir du 1^{er} janvier 1938, des principaux fiefs servant de base au calcul du produit total des centimes départementaux et communaux additionnels aux contributions foncières des propriétés bâties et non bâties ; ces principaux fiefs seront majorés de 15 %.

Cette mesure est destinée à fournir des ressources aux budgets des départements et des communes. En l'insistant, le Gouvernement a fait remarquer que les cotisations de l'impôt général sur le revenu ont été majorées de 20 % dès 1937, et que les taux des impôts cédulaires seront portés de 12 à 14 % en 1938, à l'exception, toutefois, du taux de la contribution foncière, qui restera fixée à 12 %.

2^o L'article 4 de ce même décret-loi du 20 juillet 1937 a créé une taxe sur la valeur vénale des propriétés non

bâties, au profit des communes ayant un plan d'aménagement.

Le taux de cette taxe ne pourra excéder 0,50 % de la valeur vénale des terrains ; il sera fixé par délibération du conseil municipal, approuvé par le Préfet.

3^o L'article 5 de ce même décret-loi porte relèvement du taux maximum des taxes sur le revenu net des propriétés bâties et non bâties.

En effet, le taux de ces taxes communales, qui ne pouvait dépasser 25 % de l'impôt d'Etat avait été sensiblement diminué d'une façon indirecte, depuis que le taux de cet impôt d'Etat avait été ramené de 18 % à 12 %.

La mesure nouvelle a donc pour conséquence d'assurer aux communes, comme avant 1934, un taux maximum de 4,50 % pour les taxes sur le revenu net des propriétés.

Employeurs main-d'œuvre étrangère

En vue de protéger la main-d'œuvre nationale contre la concurrence de la main-d'œuvre étrangère, le droit perçu à l'occasion de la délivrance et du renouvellement de la carte d'identité sur les étrangers a été porté de 160 à 200 francs.

Mutations immobilières

Le décret-loi du 6 juillet 1937 a supprimé les dégrèvements accordés en matière de droit de mutation sur les ventes d'immeubles. En conséquence, ce droit a été fixé à nouveau à 12 % au lieu de 8 %.

L. CROUZATIER, Licencié en droit.

M. ROBIN

Président de la Société Avicole de l'Ouest
Officier du Mérite Agricole

La Société Avicole de l'Ouest a fêté, dans les salons de la Duchesse-Anne, la nomination, au titre d'Officier du Mérite agricole, de son président, M. E. Robin.

De nombreux sociétaires avaient tenu à apporter à leur chef le témoignage de leur sympathie affectueuse. En sablant le champagne, dans une atmosphère cordiale et tout intime, le nouveau décoré reçut, des mains de M. Plessis, trésorier, les insignes de son nouveau grade.

M. Plessis retraça la carrière avicole du président Robin qui, en 1924, lors de la première exposition d'aviculture d'après-guerre, montrait déjà, au sein de la Société avicole de l'Ouest, une activité jeune et ordonnée. Secrétaire adjoint en 1927 et commissaire adjoint de l'exposition d'aviculture, M. Robin était nommé secrétaire général en 1929 et président en 1933. C'est lui qui a donné à la Société d'Aviculture un essor nouveau qui fait que, désormais, le groupement avicole, de même que l'exposition d'aviculture, sont classés parmi les premiers de France. C'est aussi grâce à ses démarches que fut organisée l'exposition permanente du Jardin des Plantes.

M. Robin, en termes émus, remercia ses amis. « En décorant votre président, dit-il, c'est la Société Avicole de l'Ouest tout entière qui est à l'honneur ; c'est elle qui mérite le titre qui vient de m'être attribué, car c'est à elle que je le dois. »

Le Syndicat des Agriculteurs est heureux, à son tour, d'adresser ses bien vives félicitations à M. Robin, son ami et collaborateur, dont nos lecteurs ont pu apprécier souvent les conseils.

Foires aux Miels

Voici les dates des Foires aux Miels organisées par la Société d'Apiculture de la Loire-Inférieure.

Nantes (Foire et Exposition apicole au Château) : Jeudi 28, vendredi 29, samedi 30, dimanche 31 octobre.

Châteaubriant (Foire des Terrasses), devant la Mairie : Mercredi 3 novembre.

Saint-Nazaire (place Marceau) : Vendredi 5, samedi 6, dimanche 7 novembre.

Quimper et Hennebont : Le vendredi 12 novembre.

Lorient (place Bisson) : Samedi 13 et dimanche 14 novembre.

Basse-Indre (sur le quai) : Dimanche 21 novembre.

bâties, au profit des communes ayant un plan d'aménagement.

Le taux de cette taxe ne pourra excéder 0,50 % de la valeur vénale des terrains ; il sera fixé par délibération du conseil municipal, approuvé par le Préfet.

3^o L'article 5 de ce même décret-loi porte relèvement du taux maximum des taxes sur le revenu net des propriétés bâties et non bâties.

En effet, le taux de ces taxes communales, qui ne pouvait dépasser 25 % de l'impôt d'Etat avait été sensiblement diminué d'une façon indirecte, depuis que le taux de cet impôt d'Etat avait été ramené de 18 % à 12 %.

La mesure nouvelle a donc pour conséquence d'assurer aux communes, comme avant 1934, un taux maximum de 4,50 % pour les taxes sur le revenu net des propriétés.

Employeurs main-d'œuvre étrangère

En vue de protéger la main-d'œuvre nationale contre la concurrence de la main-d'œuvre étrangère, le droit perçu à l'occasion de la délivrance et du renouvellement de la carte d'identité sur les étrangers a été porté de 160 à 200 francs.

Mutations immobilières

Le décret-loi du 6 juillet 1937 a supprimé les dégrèvements accordés en matière de droit de mutation sur les ventes d'immeubles. En conséquence, ce droit a été fixé à nouveau à 12 % au lieu de 8 %.

L. CROUZATIER, Licencié en droit.

PARTICIPEZ TOUS

aux Concours de Primes d'Honneur d'AGRICULTURE et d'HORTICULTURE

et aux Prix Cultureux

qui auront lieu en 1938 en Loire-Inférieure

Faites-vous inscrire dès maintenant. Demandez-nous au Syndicat le règlement et les formules de déclarations.

LA PRODUCTION sauvera-t-elle le franc ?

(SUITE DE NOTRE 1^{re} PAGE)

Le redressement de notre Economie Nationale par l'accroissement de la production

Ces deux expressions de la pensée de nos gouvernants découlent de la conception suivante : le rétablissement de notre économie financière et économique est lié à l'accroissement de notre production industrielle et agricole. Est-ce vrai, possible, réalisable ?

Si nous sommes actuels des échanges extérieurs reste le même, le problème ne paraît pas soluble.

En effet, il ne suffit pas de produire.

Il ne suffit pas de produire bon. Il ne suffit pas d'organiser la présentation et la vente.

Au lieu de pratiquer une politique libérale qui laisse entrer en France plus de 15 milliards par an de produits, en sus de nos importations, il faut poser le problème économique de production et de consommation, dans le cadre d'une France « impériale », formant un tout avec ses colonies, et se suffisant à elle-même.

« Un pays qui produit moins qu'il ne consomme est guetté par la déchéance. »

« La France et sa monnaie ont besoin des richesses neuves que seul crée le travail », a ajouté notre ministre des Finances dans son discours radiodiffusé.

Notre pays produit-il réellement moins qu'il ne consomme ? Je ne le crois pas, à priori ; le tout est de savoir si la production doit suivre aveuglément toutes les fantaisies de la consommation, ou si doivent être imposées à celle-ci certaines disciplines, en évitant l'introduction de produits étrangers que nous ne produisons pas, mais que nos colonies s'achètent en mesure de produire.

En résumé, ce que la France et ses colonies pourraient vivre en économie fermée. C'est là ce qu'on appelle « l'autarchie », par opposition à « l'économie libérale », qui est basée sur les échanges multiples avec l'étranger.

Ceci favorise d'ailleurs des abus, puisque l'on a pu voir, autrefois, couler en vert de la matière inerte pour la vendre comme engrais.

Depuis la guerre, la culture a fait d'énormes progrès, au point de vue connaissance et emploi des fertilisants chimiques, mais il reste encore parfois une certaine suspicion, créée par cette couleur. Elle n'a pas lieu d'exister, car la coloration n'est pas un indice de la valeur fertilisante.

Chaque sac d'engrais a une étiquette où est porté le dosage minimum en Azote ou en Acide phosphorique, ou en Potasse ; c'est uniquement par l'analyse chimique faite en laboratoire que l'on peut déceler si le dosage est exact ou si la matière a été fraudée. Certains engrais, tel le Phosphate bicalcique, sont blancs comme de la farine, et on pourrait les frauder sans que leur aspect change.

Le Sulfate d'ammoniaque est parfois gris, parfois blanc.

Le Chlorure de potassium, lui aussi, a des couleurs diverses, suivant les usines productrices. Il en existe de blanc comme du sel de table, et aussi de gris presque noir. Parfois même on y remarque quelques grains rouges, le faisant ressembler un peu à de la syrovite.

De même pour bien d'autres engrais.

La seule chose qui importe est donc le dosage en éléments fertilisants, et pour le déterminer il n'y a qu'une seule méthode : l'analyse en laboratoire.

Le cultivateur prudent a intérêt à faire faire, de temps en temps, cette analyse.

R. de DREUZY.

POUR VOS SOINS DENTAIRES
Pas de discours. Maison de confiance
Prix imbattables à qualité égale
Extraction SANS DOULEUR, 5 et 10 fr.
Nous soignons les Ass. sociaux au tarif
DENTISTES d'IDALGO de PARIS
Pass. Pommeraye, Gal. Statues, Nantes
A.A.R.C. 1.000.000 de francs de garantie

L'enquête sur la production
Le questionnaire soumis aux médiations des Chambres de Commerce et d'Agriculture, des groupements agricoles, industriels, ou vriers, patronaux, etc... éclairera-t-il le problème complexe à résoudre ?

Ces enquêtes sont difficiles ; ou bien elles s'étagent sur plusieurs mois, et on n'en connaît les résultats (?) que plusieurs années après. Ou bien, on les précipite, et l'étude reste superficielle.

De la centralisation de tous les renseignements de France, le Président du Conseil et M. Bonnet tireront-ils une conclusion favorable à leur thèse d'accroissement de la production ? Trouveront-ils le moyen de dénouer le « nœud gordien » constitué par les prix de revient trop élevés de notre industrie, en face d'acheteurs étrangers réticents pour cette cause, ou d'acheteurs français ruinés par la crise ?

Trouveront-ils le moyen d'adapter les exigences des lois sociales avec les exigences de la production, le moyen de rendre à l'ouvrier la notion et le goût du travail honnête et consciencieux ?

Trouveront-ils enfin, dans cette enquête, la notion pour eux-mêmes qu'aucune profession du pays ne doit être « servie » des autres, que la profession paysanne doit socialement être mise sur le même pied que les autres professions, sous

peine de se voir vidée de sa substance.

Acquiescent-ils, enfin, la persuasion que vouloir être humain, c'est très bien, mais qu'il faut l'être d'abord pour les nationaux, avant de l'être pour les étrangers. Par voie de conséquence, comprendront-ils que pour restaurer l'économie française — la seule qui reste à la traîne — il faut vouloir baser notre redressement économique sur des considérations nationales et non internationales ?

Comprendront-ils enfin que les Français sont déchirés entre les contradictions d'un code individualiste, les tendances collectivistes de l'Etat et leurs besoins propres : familiaux et professionnels ?

Si oui, la paysannerie aura chance de se voir remettre à sa place dans le pays, de voir modifier son régime successoral, arrêter son exode et fixer plus équitablement ses destins.

L'heure est trop grave pour faire des questions de personnes. Mais il est bien permis aux agriculteurs de constater, tout de même, que le ministre des Finances fut ministre du Commerce et ambassadeur à Washington, sous les ministères précédents, et, comme tel, accentua nos échanges unilatéraux, c'est-à-dire le déficit de notre balance commerciale.

Il est permis de constater que l'avenir de l'agriculture est devant nous, orienté vers les formules d'étatisation et de travail collectif, que vers les formules de professionnalisme et de protection familiale.

Et, ces constatations faites, nous ne pouvons que regretter de voir une France 50 pour 100 agricole avoir toujours fait si peu de place à la Paysannerie dans la conduite de l'économie nationale.

En résumé, ce que la France et ses colonies pourraient vivre en économie fermée. C'est là ce qu'on appelle « l'autarchie », par opposition à « l'économie libérale », qui est basée sur les échanges multiples avec l'étranger.

Paul LANIER,
Directeur des Services sociaux
du Syndicat Agricole d'Anjou.

La couleur des engrais

Il y a quelques trente ans, le cultivateur employait surtout, comme engrais, le noir animal et le phosphate vert des Ardennes. Et cette notion de couleur dans l'appellation des engrais est restée vivace dans l'esprit de certains d'entre eux.

Ceci favorise d'ailleurs des abus, puisque l'on a pu voir, autrefois, couler en vert de la matière inerte pour la vendre comme engrais.

Depuis la guerre, la culture a fait d'énormes progrès, au point de vue connaissance et emploi des fertilisants chimiques, mais il reste encore parfois une certaine suspicion, créée par cette couleur. Elle n'a pas lieu d'exister, car la coloration n'est pas un indice de la valeur fertilisante.

Chaque sac d'engrais a une étiquette où est porté le dosage minimum en Azote ou en Acide phosphorique, ou en Potasse ; c'est uniquement par l'analyse chimique faite en laboratoire que l'on peut déceler si le dosage est exact ou si la matière a été fraudée. Certains engrais, tel le Phosphate bicalcique, sont blancs comme de la farine, et on pourrait les frauder sans que leur aspect change.

Le Sulfate d'ammoniaque est parfois gris, parfois blanc.

Le Chlorure de potassium, lui aussi, a des couleurs diverses, suivant les usines productrices. Il en existe de blanc comme du sel de table, et aussi de gris presque noir. Parfois même on y remarque quelques grains rouges, le faisant ressembler un peu à de la syrovite.

De même pour bien d'autres engrais.

La seule chose qui importe est donc le dosage en éléments fertilisants, et pour le déterminer il n'y a qu'une seule méthode : l'analyse en laboratoire.

Le cultivateur prudent a intérêt à faire faire, de temps en temps, cette analyse.

R. de DREUZY.

POUR VOS SOINS DENTAIRES
Pas de discours. Maison de confiance
Prix imbattables à qualité égale
Extraction SANS DOULEUR, 5 et 10 fr.
Nous soignons les Ass. sociaux au tarif
DENTISTES d'IDALGO de PARIS
Pass. Pommeraye, Gal. Statues, Nantes
A.A.R.C. 1.000.000 de francs de garantie

L'enquête sur la production
Le questionnaire soumis aux médiations des Chambres de Commerce et d'Agriculture, des groupements agricoles, industriels, ou vriers, patronaux, etc... éclairera-t-il le problème complexe à résoudre ?

Ces enquêtes sont difficiles ; ou bien elles s'étagent sur plusieurs mois, et on n'en connaît les résultats (?) que plusieurs années après. Ou bien, on les précipite, et l'étude reste superficielle.

De la centralisation de tous les renseignements de France, le Président du Conseil et M. Bonnet tireront-ils une conclusion favorable à leur thèse d'accroissement de la production ? Trouveront-ils le moyen de dénouer le « nœud gordien » constitué par les prix de revient trop élevés de notre industrie, en face d'acheteurs étrangers réticents pour cette cause, ou d'acheteurs français ruinés par la crise ?

Trouveront-ils le moyen d'adapter les exigences des lois sociales avec les exigences de la production, le moyen de rendre à l'ouvrier la notion et le goût du travail honnête et consciencieux ?

Trouveront-ils enfin, dans cette enquête, la notion pour eux-mêmes qu'aucune profession du pays ne doit être « servie » des autres, que la profession paysanne doit socialement être mise sur le même pied que les autres professions, sous

peine de se voir vidée de sa substance.

Acquiescent-ils, enfin, la persuasion que vouloir être humain, c'est très bien, mais qu'il faut l'être d'abord pour les nationaux, avant de l'être pour les étrangers. Par voie de conséquence, comprendront-ils que pour restaurer l'économie française — la seule qui reste à la traîne — il faut vouloir baser notre redressement économique sur des considérations nationales et non internationales ?

Comprendront-ils enfin que les Français sont déchirés entre les contradictions d'un code individualiste, les tendances collectivistes de l'Etat et leurs besoins propres : familiaux et professionnels ?

Si oui, la paysannerie aura chance de se voir remettre à sa place dans le pays, de voir modifier son régime successoral, arrêter son exode et fixer plus équitablement ses destins.

L'heure est trop grave pour faire des questions de personnes. Mais il est bien permis aux agriculteurs de constater, tout de même, que le ministre des Finances fut ministre du Commerce et ambassadeur à Washington, sous les ministères précédents, et, comme tel, accentua nos échanges unilatéraux, c'est-à-dire le déficit de notre balance commerciale.

Il est permis de constater que l'avenir de l'agriculture est devant nous, orienté vers les formules d'étatisation et de travail collectif, que vers les formules de professionnalisme et de protection familiale.

Et, ces constatations faites, nous ne pouvons que regretter de voir une France 50 pour 100 agricole avoir toujours fait si peu de place à la Paysannerie dans la conduite de l'économie nationale.

En résumé, ce que la France et ses colonies pourraient vivre en économie fermée. C'est là ce qu'on appelle « l'autarchie », par opposition à « l'économie libérale », qui est basée sur les échanges multiples avec l'étranger.

J. VALENTIN,
Ingénieur agronome.

La bonne plantation des arbres fruitiers

L'arboriculture fruitière occupant une place de plus en plus importante dans notre belle région et dans l'économie du pays, nous croyons utile de redonner à nouveau quelques conseils pratiques sur la plantation des jeunes sujets et les soins préliminaires.

Les soins à donner à l'arrivée

Si le temps le permet les arbres sont déballés et plantés dès réception. On évite, pendant cette opération, d'exposer les racines au soleil, au vent ou au gel. Pour cela on les recouvre entièrement de feuilles ou de paille.

S'il y a de fortes gelées, ne pas débarrasser les arbres, les placer à la cave, ou à l'écurie ; ils peuvent rester ainsi plusieurs jours, en attente d'une température favorable.

Si l'on ne dispose pas de sable, mieux vaut les garder emballés jusqu'au dégel.

Dans le cas contraire, on défait les paquets les arbres, le troisième jour de l'arrivée et on place les arbres un à un dans le sable, même un peu sec, dans un endroit abrité.

Si la plantation ne peut avoir lieu immédiatement, certaines précautions sont à prendre :

Si le temps est doux, les arbres sont déballés et mis en jauge. Pour cela, dans un endroit abrité et en terre meuble, on établit une tranchée suffisamment large et profonde pour recevoir tout le système racinaire. Un à un les arbres y sont placés droits, côte à côte, sur une ou plusieurs rangées suivant la largeur du trou, mais sans que les racines soient enchevêtrées. On garnit ensuite la tranchée avec de la terre trèfle meuble. On tasse légèrement.

Si au déballage les arbres paraissent ridés ou desséchés il faut les couvrir horizontalement dans une fosse assez profonde et les recouvrir de 0 m. 15 de terre.

On arrose copieusement à plusieurs reprises, et après quelques jours le bois reprend son état normal. Il y a lieu de supprimer les racines restées noires ou entièrement desséchées.

On est tenté de faire tremper les arbres dans l'eau lorsqu'ils arrivent ridés. Cette méthode est à rejeter, car elle expose les racines à la pourriture.

L'époque et la méthode de plantation

Il faut planter à l'automne. — L'époque la plus favorable est de fin octobre à fin décembre, quand les grands froids ne sont pas craint.

D'une manière générale, on doit planter de bonne heure, sauf dans les terrains humides à l'excès. En procédant ainsi on trouve chez les pépiniéristes un meilleur choix qu'en fin de saison.

La végétation se manifeste quelquefois en janvier, par l'émission de petites radicelles. Si l'arbre est planté avant, celles-ci s'allongent rapidement et assurent la reprise, qui serait beaucoup plus difficile dans le cas d'une plantation tardive. Dans ce dernier cas, la végétation sera retardée et l'arbre restera peu vigoureux pendant la première année.

Observer des distances de plantation suffisantes. — En verger, les arbres de plein vent sont plantés aux distances minima ci-après :

Pêcher 5 à 6 m.
Prunier 7 à 9 m.
Abricotier 7 à 9 m.
Crisotier 7 à 9 m.
Poirier 6 à 7 m.
Pommier 7 à 9 m.

La plantation peut avoir lieu soit en quinconce, soit en carré.

Placés en mélange avec d'autres cultures (vignes, légumes, etc...) les pêchers, abricotiers et pruniers peuvent être plantés à 12 ou 15 mètres des uns des autres. Enfin, dans certaines régions : le Lot-et-Garonne, par exemple, où la plantation en lignes distantes de 15 à 20 mètres est en usage, on intercale parfois des pêchers et des pruniers que l'on plante à une distance de 6 à 7 mètres sur la ligne. Le pêcher ayant donné son maximum vers l'âge de 15 ans, il peut alors être arraché. Le prunier, au contraire, est à peine arrivé à son complet développement au bout de ce temps.

Préparation du sol

Des soins judicieux doivent être accordés à cette opération, car de celle-ci dépend beaucoup l'avenir de l'arbre, il faut donc :

Faire les trous de plantation suffisamment grands. — On peut leur donner une forme carrée ou ronde. Cette dernière est préférable car elle permet aux racines de s'étendre plus facilement et plus régulièrement.

Ces trous auront au moins 1 mètre de diamètre et 0 m. 80 de profondeur. Dans les sols mauvais, on va jusqu'à 1 m. 75 de diamètre et une profondeur de 0 m. 80 à 1 mètre. Les trous carrés devront avoir un minimum de 1 mètre de côté et 0 m. 80 de profondeur.

Les trous seront préparés par

temps sec, en septembre ou octobre si possible. Ils seront creusés en enlevant la terre par couches, celle inférieure, moins bonne, sera placée sur les bords du trou, celle supérieure sur le bord opposé.

Appliquer une fumure fondamentale. — Celle-ci est indispensable, mais il n'est guère possible de donner une formule applicable à tous les arbres fruitiers, dans tous les terrains.

Le fumier bien consommé, les gadoues des villes, les vases d'épuration, de fosses, les raclures de basses-cours, les gazons décomposés, les terreaux provenant de compost, etc., sont autant d'éléments fertilisants que le cultivateur n'apprécie pas toujours et qui, pourtant, conviennent fort bien aux arbres.

Choix et préparation des arbres

Ne planter que des arbres jeunes, de deux à trois ans au plus, vigoureux, ayant un tronc droit et lisse, sans blessures ni traces de maladies ou d'insectes. Il faut s'adresser à des pépiniéristes connus, afin d'être certain de l'authenticité de la variété que l'on désire.

Avant d'être planté, l'arbre fruitier exige certains soins ; il faut, en effet :

Habiller les racines, c'est-à-dire enlever à la serpette celles brisées ou desséchées et couper celles qui ont été blessées immédiatement au-dessus du point où se trouve la plaie. Supprimer le pivot s'il existe un, et une partie du chevelu, s'il est trop abondant.

Les coupes doivent être très nettes.

L'habillage des racines est nécessaire, puisqu'il substitue une section nette aux plaies irrégulières, facilite la cicatrisation et motive la naissance de nouvelles radicelles.

Praliner est une opération à conseiller, notamment dans le cas de plantations tardives. Elle consiste à tremper, pendant quelques secondes, les racines dans une bouillie formée de terre forte, de bouse de vache et d'eau.

L'habillage des racines et le praliner sont des opérations à exécuter au moment même de la plantation.

Planter

Pour planter rationnellement, il faut :

Apprêter le trou de plantation, en ameublissant le fond à la bêche ou à la pioche et en y plaçant ensuite la première terre extraite que l'on mélange avec des engrais en formant un monticule en dos d'âne, sur lequel les racines sont posées.

Bien disposer les racines. — L'arbre étant ensuite placé dans le trou

Le fin tabac d'Orient n'est pas un tabac cher...

Les fumeurs délicats ont toujours marqué leur préférence pour le blond tabac d'Orient, non par pur snobisme, mais parce qu'il est doux au goût et d'un arôme parfumé. Pour notre part, nous connaissons bon nombre de fumeurs qui font un usage courant de tabac noir, de goût français, et qui, néanmoins, emportent toujours sur eux une boîte de cigarettes d'Orient. Cette sage précaution leur donne une chance de pouvoir fumer en compagnie des dames — le parfum que dégage le tabac d'Orient étant très agréable — et de pouvoir en offrir à celles qui partagent notre penchant pour la plante à Nicot. Et, de toute évidence, c'est le tabac d'Orient qui est le plus apprécié par nos charmantes compagnes.

Mais, jusqu'à ces derniers temps, le tabac d'Orient était un privilège que tout le monde ne pouvait s'offrir, car c'était un tabac cher. Aussi notre Régie Française des Tabacs, qui se tient à l'affût de nos goûts et qui est pleine de bonnes intentions à l'égard des fumeurs, a voulu que tous les amateurs de ce blond et fin tabac d'Orient puissent s'en offrir sans trop grever leur budget.

Voilà pourquoi, il y a quelques mois à peine, la Régie des Tabacs créa une nouvelle cigarette en pur tabac d'Orient, qui porte le nom de Naja. Ces cigarettes se trouvent maintenant dans tous les bureaux de tabac et, véritable tour de force, les paquets de 20 ne sont vendus que 4 francs. C'est dire le beau succès que leur a été fait des leur apparition. Les cigarettes Naja, douces, parfumées, d'une confection irréprochable, sont à présent les moins chères de toutes les cigarettes en tabac d'Orient. La Régie continue d'ailleurs la vente de ses autres marques de cigarettes en tabac du Levant, dont la réputation n'est plus à faire :

Salambo ovals (2 fr. 25 les 10 — 4 fr. 50 les 20), Sultanes à bout doré (3 francs les 10 — 6 francs les 20) — 15 francs les 50), Gitanes-Vixir ovals (3 fr. 50 les 10 — 7 francs les 20 — 17 francs les 50) et la cigarette de grand luxe Myrril, fabriquée avec des tabacs ayant subi la fermentation en Egypte (9 francs la boîte de 20). Vous qui aimez le vrai tabac d'Orient, ne vous en privez plus, achetez les cigarettes Naja à 4 francs les 20,

et maintenu verticalement, on étale à la main ses racines, afin de leur faire reprendre leur position normale autour du monticule.

On continue à étaler celles-ci à la main au fur et à mesure que la terre végétale arrive au niveau de leur point d'attache.

Au début de l'opération, on prend le soin d'imprimer à l'arbre un mouvement de va-et-vient dans le sens vertical, sans le déplacer, afin de faire pénétrer la terre dans tous les interstices des racines. On évitera de jeter sur ces dernières de grosses motes dures qui produiraient des cavités, ainsi que des matières susceptibles d'entrer en fermentation, telles que paille, motes d'herbe, fumier, etc...

On met par-dessus les racines le reste de terre végétale et on complète par celle formant les arêtes du bord du trou. On tasse légèrement avec le pied. Un arrosage facilite la reprise, notamment en sol sec, ou encore dans le cas de plantation tardive.

Puis on comble avec la terre du sous-sol, à laquelle on applique une fumure.

En opérant ainsi, les organes souterrains du végétal sont placés dans la terre de bonne qualité avec des engrais dessous et dessus. Il faut éviter de mettre ces derniers, quels qu'ils soient, en contact direct avec les racines.

On ne saurait trop recommander de procéder comme il vient d'être indiqué, si on ne forme pas le fond du trou en monticule, si l'on plante l'arbre sans avoir le soin de bien diriger ses racines, il s'ensuit une végétation malingre et chétive pendant plusieurs années.

Eviter de planter trop profondément. — Le collet sera placé de manière à ce que la terre du trou étale complètement acaissée, il se trouve à un ou deux centimètres au-dessus de la surface du sol, c'est-à-dire à peu près au même niveau que lorsque l'arbre se trouvait en pépinière.

Toutefois, dans les sols siliceux, exposés à la sécheresse, on peut conseiller une profondeur de 0 m. 10, de même que dans les terrains compacts et humides, il est bon de placer le collet à 0 m. 04 au-dessus du niveau du sol.

Sous prétexte de mieux les préserver des vents qui parfois les inclinent, on a la détestable habitude de trop enterrer les arbres ; on recouvre parfois complètement la greffe. Les racines ont cependant besoin de l'influence de l'air ; si on en prive, elles fonctionnent difficilement, les racines restent pourrissent, l'arbre reste chétif et souffrant pendant plusieurs années, quand, toutefois, il ne périr pas.

Les soins après la plantation

Après la plantation, il faut :

Tuteurer l'arbre afin de conserver une bonne direction au jeune tronc, de le redresser et parfois lui permettre de lutter contre les vents. Un tampon de paille ou de foin vitera le contact direct entre le tronc et le tuteur, ce dernier sera fixé à l'arbre par des liens quelconques (paille, corde, etc...), de façon à ne pas blesser la tige et lui permettre de grossir sans produire d'étranglement.

Une carcasse métallique ou en bois, à la rigueur un fagot d'épines appliqué autour du tronc, empêche les dépredations des animaux.

Habiller la tige, c'est-à-dire raccourcir les extrémités des rameaux qui composent la tête, ou même supprimer certaines branches jugées superflues ou mal outées, est une opération qui ne doit pas être négligée. En ne procédant pas à l'habillage de la tête, surtout si les racines sont courtes et rares, on risque de voir l'arbre languir pendant plusieurs années.

On doit ensuite, en vue d'équilibrer les organes aériens et souterrains, appliquer la première taille de formation de la charpente.

Durant le cours de l'été, diverses opérations, telles que le paillage et l'arrosage, sont des opérations à pratiquer lorsque l'arbre paraît souffrir, notamment de la sécheresse. Un traitement préventif avec une bouillie cuprique appliquée en pulvérisation est à conseiller. A ce sujet on ne saurait trop insister, pour les plantations importantes, sur la nécessité de l'emploi d'appareils à pression suffisante et à jet réglable.

Rappelons que les arbres fruitiers réclament chaque année, pendant toute leur existence, une taille appropriée à leur espèce et à leur forme. Considérant la haute tige : si le pommier et le poirier ne demandent, à partir de la 6^e ou 7^e année, que l'application d'une taille sommaire, ayant pour but l'équilibre général de leur charpente, l'enlèvement du bois mort, etc., d'autres au contraire, le pêcher par exemple, exigent, tous les ans, une taille fruitière appropriée.

Paul LECOLIER,
Ingénieur horticulteur,
Professeur d'arboriculture fruitière à l'Ecole Nationale d'Horticulture de Versailles.



Le Chou Brocoli et le Chou de Bruxelles

Le Chou Brocoli

(Brassica oleracea Botrytis D. G.)

Le chou Brocoli ressemble fort au chou-fleur, la masse des gens pourrait confondre facilement ces deux choux. Cependant, en y regardant de près, on est forcé de voir, lorsqu'on sait un peu observer, que leurs feuilles sont plus nombreuses, moins longues, plus rigides, plus étroites, les nervures en sont plus épaisses et plus blanches. Les « pommes » en sont, le plus souvent, moins grosses, mais belles, fermes, et d'un grain très serré. Ce qui est le plus frappant entre ces deux races, c'est le mode de végétation. Ils sont plus tardifs que les choux-fleurs. Ils forment leurs têtes seulement à l'arrière-saison, ou encore au printemps qui suit le semis.

Culture. — Ce chou a les mêmes exigences et demande les mêmes soins que les choux-fleurs ordinaires ; mais on le sème à d'autres époques. Les premiers semis peuvent être exécutés en fin février, pour les variétés précoces. Les derniers semis auront lieu en juillet. En grande culture, on les fait souvent vers avril. On doit effectuer un semis clair, en pépinière d'attente, à la dose de 80 grammes de graines par are. Une fois les plants assez vigoureux (un mois, le plus souvent, après le semis), on les repique en place, en leur donnant un écart de 0,75 à 0,80 cm. entre eux. Il leur faut, s'il est besoin, des arrosages fréquents et des binages, pour tenir le sol exempt des mites « suçons » de la flore spontanée. Selon les semis, les récoltes peuvent donc s'échelonner de septembre au printemps. Dans les provinces froides, on soustrait les dernières récoltes à l'influence néfaste des gelées, suivies de dégels brusques, en les couvrant de litières de feuilles, ou même de paillassons. D'autres les déplantent, et les mettent en jauge, la tête tournée vers le nord, les pieds recouverts de terre, dans une jauge qui protège jusqu'à la base des feuilles.

On les cultive en grand en Bretagne, grâce au climat doux, maritime, à ce Gulf-Stream, vrai thermostat de cette « serre géante sans verre » qu'est le pays d'Armor ; la plante n'a besoin d'aucune couverture. Le littoral de la Manche est son royaume ; le Poitou et le Centre du pays en fournissent aussi beaucoup. Paris et les grandes villes, ventres affamés, y puisent largement des stocks de ces « pommes » qui semblent faites d'ivoire. On est heureux de les trouver en hiver et au printemps, alors que le vrai chou-fleur manque.

Variétés. — Elles abondent. Citons, parmi les meilleures :

Le Brocoli blanc, extra-hâtif, le plus précoce, à pomme très blanche, à grain fin.

Le Brocoli blanc hâtif : un peu moins précoce, très cultivé.

Le Brocoli blanc de Roscoff : variété rustique et hâtive, très en faveur dans cette « ceinture dorée de la Bretagne », paradis des choux-fleurs et assimilés.

Le Brocoli blanc ordinaire : à pomme serrée, de bonne conserve, rustique, facile à cultiver.

Le Brocoli de Pâques : à pomme blanche, grain fin, précoce.

Le Brocoli blanc Mammouth : à qualification si en honneur dans le monde horticulteur anglo-saxon, où les « Mammouth » abondent dans le monde végétal ! Cette race a une très grosse pomme blanche, de bonne qualité.

Le Brocoli violet : à pomme violacée de petit volume, tardif, mais, par contre, très rustique.

Le Brocoli branchu ou Brocoli asperge : à type très différent des autres par ses caractères et son mode d'utilisation. Les tiges et les feuilles sont violettes

MARCHES DE LA VILLETTE

Du Lundi 18 Octobre 1937

ANIMAUX	COURS OFFICIELS du kilo, viande nette				PRIX APPROXIMATIFS du kilo, poids vif			
	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra
BŒUFS.....	10 06	8 80	7 40	10 80	6 00	4 85	3 70	6 52
VACHES.....	9 70	7 80	6 90	10 80	5 82	4 30	3 45	6 90
TAUREAUX.....	8 70	8 00	7 40	9 20	5 23	4 40	3 70	5 70
VEAUX.....	13 00	12 00	11 00	13 90	7 80	6 85	6 05	8 60
MOUTONS.....	16 20	12 00	9 70	17 60	8 10	5 65	4 25	8 80
PORCS.....	10 14	9 58	7 86	10 72	7 50	6 70	5 50	7 50

Du Jeudi 21 Octobre 1937

BŒUFS.....	9 90	8 60	7 20	10 60	5 95	4 73	3 60	6 57
VACHES.....	9 60	7 80	6 70	10 80	5 75	4 18	3 35	6 75
TAUREAUX.....	8 60	7 90	7 20	9 20	5 15	4 35	3 60	5 70
VEAUX.....	12 70	11 70	10 70	13 70	7 62	6 67	5 88	8 50
MOUTONS.....	16 00	11 80	9 50	17 40	8 00	5 55	4 18	8 70
PORCS.....	10 14	9 58	7 86	10 72	7 10	6 70	5 50	7 50

Marché du Lundi. — Arrivages par Départements

LOIRE-INFÉRIEURE. — 30 bœufs ; 25 vaches ; 10 taureaux ; 10 veaux ; 90 porcs.
VENDEE. — 95 bœufs ; 70 vaches ; 15 taureaux.

A la Commission des Cours

La Commission des cours a pris les décisions suivantes :
Gros bestiaux : hausse 20 cent. toutes qualités.
Veaux : pas de changement.

Défendez-vous contre la fièvre aphteuse

SOINS A DONNER AUX ANIMAUX MALADES

L'épizootie de fièvre aphteuse qui sévit en France semble s'être propagée à tout le territoire. Pour le département de Maine-et-Loire, cinq communes sont actuellement infectées : Baugé, Saint-Martin-d'Arcé, Pontillé, Chemillé et Corbon.

Pour la région de Baugé, l'épidémie semble à peu près terminée. Après avoir donné un ensemble de conseils permettant, dans la mesure du possible, d'éviter la maladie, il apparaît utile d'analyser très brièvement les soins à donner aux animaux pour éviter les complications dues à l'infection.

Dans la forme normale de la maladie, la guérison naturelle est de règle en une quinzaine de jours ; la fièvre tombe après la rupture des vésicules aphteuses et l'appétit revient dès que la bouche n'est plus douloureuse. Les boiteries s'atténuent et disparaissent avec la cicatrisation des lésions digitales.

Cependant des complications assez graves et même de la mortalité surviennent fréquemment. Par une hygiène régulière et bien comprise, on peut hâter l'évolution de la maladie et éviter des accidents graves.

Ne jamais donner aux animaux d'alimentation forcée, à la bouteille, par exemple, car on achève d'irriter la muqueuse et la langue. D'autre part, on risque également de provoquer de la pneumonie par corps étranger, en raison d'une déglutition difficile, qui oblige les animaux à avaler des aphés qui sont particulièrement virulents.

Il suffit de mettre à la disposition des malades de l'eau fraîche, des barbotages très clairs, de l'herbe fraîche ou du foin de bonne qualité, non poussiéreux.

Sur les éruptions de la mamelle, faire simplement des applications de pommade adoucissante. Si très souvent on constate des mammites à la suite de la fièvre aphteuse, cela tient surtout au fait qu'au moment de la traite, les animaux souffrent, se défendent et ainsi la traite est incomplète, il reste dans la mamelle

une certaine quantité de lait, qui s'acidifie, voit se multiplier de nombreux microbes, d'où inflammation de la mamelle et apparition d'une mammité, qui peut être plus ou moins longue et plus ou moins grave.

Pour éviter cet accident, il faut traire régulièrement tous les animaux en état de lactation et faire une traite complète.

Pour les lésions digitales, maintenir les animaux sur des litières très sèches, abondantes et propres, nettoyer les ongles et les espaces interdigités avec une brosse douce, pour appliquer une solution antiseptique à base de sulfate de cuivre ou d'eau de Javel dans la proportion de 30 grammes de sulfate de cuivre par litre d'eau, ou d'une cuillerée d'eau de Javel par litre d'eau.

Si des décollements d'onglons ou des infections interdigitales, maintiennent les animaux sur des litières sèches, abondantes et propres, nettoyer les ongles et les espaces interdigités avec une brosse douce, pour appliquer une solution antiseptique à base de sulfate de cuivre ou d'eau de Javel dans la proportion de 30 grammes de sulfate de cuivre par litre d'eau, ou d'une cuillerée d'eau de Javel par litre d'eau.

Il convient également de signaler le rôle curatif du sérum antipneumococcique, qui est souvent nécessaire de dégager largement les surfaces nécrosées et quelquefois d'appliquer un pansement.

Il est également de signaler le rôle curatif du sérum antipneumococcique, qui est souvent nécessaire de dégager largement les surfaces nécrosées et quelquefois d'appliquer un pansement.

H. VARENNE,
Directeur des Services Vétérinaires de Maine-et-Loire.

Les prix des tourteaux et l'alimentation du bétail

Nous avons signalé, dans notre Bulletin, les hausses considérables subies par les divers aliments du bétail, hausses qui ne sont pas sans donner aux producteurs de sérieux inquiétudes pour l'engraissement d'hiver.

Les hausses successives des graines oléagineuses, des arachides en particulier, bien qu'elles soient en presque totalité de provenance coloniale, et par conséquent indépendantes des changes, ont entraîné, depuis le 28 juin, un renchérissement parallèle des huiles et de leurs sous-produits, les tourteaux.

Progressivement, et malgré ses efforts pour le freinage de la hausse, le Comité de surveillance des prix a dû consentir des hausses qui atteignent au total 36,5 % sur les

prix du 28 juin, à la sortie des fabriques, pour les huiles de lin, de colza et de soja, et 33 % pour les huiles d'arachide, de coprah et autres.

L'intervention énergique des délégués agricoles a permis de limiter à 31 % la hausse sur les tourteaux, pour lesquels les fabricants demandaient les mêmes pourcentages que pour les huiles.

La question n'est cependant pas résolue pour autant, car l'huile et la possibilité d'exporter sans limitation de prix, de sorte que l'élevage français risque de se trouver privé de tourteaux, au bénéfice des acheteurs étrangers.

Une solution est actuellement à l'étude, qui permettra d'assurer, à des prix raisonnables, l'approvisionnement de l'élevage français. Il est toutefois indispensable de connaître exactement les prix auxquels les différents tourteaux sont actuellement livrés aux acheteurs dans les diverses régions.

Les autorisations de hausse ne sont données, en effet, qu'aux fabricants, et il est beaucoup plus difficile d'exercer un contrôle sur les prix pratiqués par le négoce.

Savons

G. H. B., 415 fr. les 100 kg., par saïsse de 50 kg.
Croix d'Or, 415 fr. les 100 kg., par saïsse de 50 kg.
Prix magasin Nantes.

Marché du Bétail

LA SITUATION

Le marché du bétail et des viandes est resté passablement calme pendant la première quinzaine du mois d'octobre.

Les arrivages ont été, en général, un peu plus chargés, mais rarement avec excès. Pour les trois premiers trimestres, les expéditions à la Villette marquent un recul assez net pour le gros bétail, les veaux et les porcs, mais une forte reprise pour les moutons. Aux Halles, on note également, pour cette même période, un recul pour le bœuf et le veau, mais, en revanche, un progrès sensible pour le mouton et le porc.

En gros bétail, les cours ont peu varié dans l'ensemble. Ils sont toutefois légèrement affaiblis, surtout en ce qui concerne les qualités ordinaires, dont la proportion dépasse la normale, par suite de l'envoi prématuré d'animaux insuffisamment prêts, soit par crainte de fièvre aphteuse, soit par suite de difficultés d'alimentation. La tendance est un peu plus lourde, mais cependant elle semble encore assez résistante.

En veaux, le mouvement d'oscillations brusques, enregistré sur les cours, continue. La tendance reste très sensible.

En moutons, la situation s'est nettement améliorée, malgré un approvisionnement plutôt important. Les cours ont marqué une hausse très sensible. La tendance reste ferme, mais cependant un peu plus calme. En porcs, en dépit d'arrivages modérés, le marché a peine à se ressaisir. Quelques difficultés ont été enregistrées sur les porcs gras et les cochons. La tendance reste calme et quelque peu incertaine, malgré l'espoir de prochaines exportations vers l'Allemagne.

combattre les rongeurs des nouveaux-nés, l'eczéma infantile, les gergures des seins, les dartres.

POUR Pommade CALMYL

s'emploie sans difficulté après usage 5 francs dans toutes les Pharmacies ou Laboratoire PINCHINAT 12, rue Jemmapes, NANTES

Le Paiement des Primes aux Producteurs de Chanvre

M. Linier, sénateur de la Loire-Inférieure, défenseur bien connu de notre belle production chanvrière de la Vallée de la Loire, nous communique la lettre qu'il vient de recevoir de la Fédération Nationale des Producteurs de Chanvre, relativement aux retards des paiements des primes :

« Paris, le 12 octobre 1937.

« Monsieur le Sénateur,
« Comme suite aux protestations des producteurs de chanvre de la Loire-Inférieure, relatives aux retards de paiement des primes et dont vous êtes fait l'écho auprès de moi, j'ai l'honneur de vous apporter les renseignements suivants :

« Par suite sans doute de l'époque tardive de la vente des chanvres des producteurs intéressés, les premiers dossiers les concernant n'ont pu être inclus que dans le 7^e contingent de l'année en cours.

« Ce contingent, qui comprend notamment 75 dossiers de demande de prime pour le département de la Loire-Inférieure, a été présenté au Ministère de l'Agriculture, par nos services de liquidation en date du 11 juin 1937.

« Le mandatement n'a été effectué que le 22 septembre et il faut prévoir le paiement environ un mois après le mandatement, soit à partir du 22 octobre.

« En outre, 57 dossiers de demande de prime concernant le département de la Loire-Inférieure ont été inclus dans le 8^e contingent, présenté par nos services le 25 juin et qui a été mandaté le 28 septembre seulement, il faut prévoir le paiement à fin octobre.

« Il ne nous reste plus actuellement, pour l'exercice qui se termine, que deux dossiers pour la Loire-Inférieure, qui vont être inclus dans le 20^e contingent, actuellement en préparation.

« En résumé il s'est produit un retard dans le paiement, indépendant de notre volonté et vraisemblablement indépendant aussi de celle du Ministère de l'Agriculture.

La question nous semble actuellement réglée puisque les primes intéressant les producteurs de votre département doivent, selon toute vraisemblance, être payées dans la deuxième quinzaine du mois en cours, sauf pour deux dossiers.

« Il me paraît, dans ces conditions, que vous êtes en mesure de donner aux producteurs de votre région l'assurance qu'ils auront très prochainement satisfaction.

« Vous remerciant de l'intérêt que vous portez toujours à la cause de la production chanvrière française, je vous prie d'agréer, Monsieur le Sénateur, l'assurance de mes sentiments les plus dévoués.

Le Délégué général,
Signé : DU FRETAY.

Assemblée Générale de la Coopérative Centrale des Agriculteurs de la Loire-Inférieure

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE aura lieu le samedi 30 octobre, à 9 h 30, à la Salle des Séances de la Chambre d'Agriculture, 12, rue de Strasbourg, Nantes.

ORDRE DU JOUR

Rapport du Conseil d'administration sur les comptes au 31 juillet 1937.
Rapport du commissaire sur ces mêmes comptes.
Approbation des comptes et quibus aux administrateurs pour leur gestion.
Nomination d'un ou plusieurs commissaires aux comptes.
Modifications aux statuts.

La Vie Syndicale

Syndicat de Remouillé

Voici la composition du nouveau Bureau du Syndicat de Remouillé, élu dimanche dernier, à la suite de l'assemblée générale :

Président : M. Ferdinand Pasqueau, à la Pierre-Blanche.
Vice-présidents : MM. Auguste Du-gast et Pierre Piffeteau.
Trésorier : M. Jean Huguet, à la Guyonnière.
Secrétaire : M. Eugène Blançot, à l'Ardière.
Conseillers : MM. Alphonse Bandry, Louis Padoteau, Pierre Rambaud-Bahon, Pierre Heerouet, Lucien Poiron, Paul Richard, Armand Farrot, Henri Hervouet.

Syndicat de Machecoul

Un nouveau Syndicat agricole, affilié au Syndicat Central des Agriculteurs de la Loire-Inférieure, vient de se constituer à Machecoul. Nous sommes heureux de publier ci-dessous les noms des administrateurs, et leur adressons notre meilleur encouragement :

Président : M. Hyacinthe Choulin.
Vice-présidents : MM. Padoteau, à la Cantinière, et Tournour, au Rosaire.
Trésorier : M. Prénau, au Baril.
Secrétaire : M. Ferdinand Potier, au bourg.
Conseillers : MM. Guibaud, la Châtellerie ; Egonneau, au Treil ; J.-B. Olivier, au Pif-le-Hors ; Giraud, la Gallotière, et Coultanceau, au Motaïs.

— Traitement à sec — des semences de céréales avec

RECOBEL

augmente votre récolte

Et S. H. MORDEN & Co, 14, rue de la Pépinière - PARIS
Agents Régionaux : MM. L. HUISSIER & Co, 5, rue du Lieutenant - LAVAL (Mayenne)
N° 563

Le Comité de Défense Paysanne de la Région de Châteaubriant

M. J. Gavé, secrétaire à Saint-Aubin-des-Châteaux, nous communique :

Le Comité de Défense paysanne de la région de Châteaubriant, rattaché au Comité central de Paris, a été, on le sait, récemment fondé. On connaît son but : la défense des intérêts des cultivateurs, des artisans ruraux, de tous ceux, en un mot, qui vivent de la terre.

Les intérêts des paysans sont systématiquement sacrifiés, les campagnes se vident, parce que le dévouement gagne le cœur des plus vaillants, et personne ne paraît s'en apercevoir. Il faut donc s'organiser, et c'est dans ce but que le Comité régional continue et intensifie sa propagande, mais il n'a présentement aucune ressource. Pour faire face aux dépenses inévitables (organisation des réunions, tracts, etc.), il met en circulation des listes de souscription. Ces listes seront présentées par les présidents ou secrétaires des Comités locaux. Que ceux qui comprennent l'importance et l'urgence du but à atteindre veuillent bien leur réserver un généreux accueil.

Fédération Apicole de la Bretagne

Loire-Inférieure, Morbihan, Finistère, Côtes-du-Nord, Ille-et-Vilaine, Manche (sud), Mayenne, Maine-et-Loire, Vendée (nord-est).

La Fédération apicole de la Bretagne s'est réunie le 8 juillet dernier, à la Foire Commerciale de Nantes. Un bureau provisoire a été nommé. Il est ainsi composé :

Président : M. Etienne Giraud, Le Landreau (L.-I.).
Vice-président : M. E. Denis, à Gratot (Manche).
Secrétaire : M. Louis Chevrier, 8, avenue Saint-Clair, à Nantes (L.-I.).
Trésorier : M. Jean Mary, La Goubertie, Saint-André-de-la-Marche (M.-et-L.).

Ce bureau provisoire a élaboré des statuts qu'il soumettra à l'Assemblée générale constitutive de la Fédération.

La réunion se tiendra à Rennes, à la Chambre de Commerce, Hôtel Consulaire, place de la Halle-Centrale, à 14 heures, le dimanche 24 octobre 1937.

ONIA TOULOUSE

CHAU

CHAU

P.-O. - Midi

DISPOSITIONS D'INTERET REGIONAL OU LOCAL LOIRE-INFÉRIEURE

Angers à Nantes
Le train 2796 est retardé de 41 minutes entre Nantes (départ. 10 h. 50) et Angers (arr. 13 h.). Il correspond ainsi plus étroitement, à cette dernière gare, au train express 182 partant à 13 h. 19 sur Paris (arr. 17 h. 46).

DISPOSITIONS D'INTERET REGIONAL OU LOCAL MAINE-ET-LOIRE

Tours à Angers
Les trains 2773 et 2778 seront remplacés par des autorails pendant la période du 16 novembre 1937 au 14 mars 1938 inclus.

A. R. 2773 : Tours (départ. 6 h. 26), Angers (arr. 8 h. 53).

A. R. 2778 : Angers (départ. 10 h. 48), Tours (arr. 13 h. 07).

Prix des Engrais (Prix provisoires)

Engrais azotés	
Sulfate ammoniacal 20.60.....	107 >>
Nitrate de chaux 15.50.....	104 >>
Ammonitrite 15.50.....	96 >>
Nitrate de soude 16 %.....	105 >>
Cianamide 20 %.....	105 >>
Engrais phosphatés	
Superphosphate 14 % net.....	33 80
— 16 % net.....	37 30
— 18 % net.....	40 80
Phosphates 26 %.....	26 05
— 29.50.....	29 35
— 33.....	34 20
Scories 17/18 %.....	33 >>
Engrais potassiques	
Sylvinit 18 %.....	32 50
Chlorure 49 %.....	79 50
Sulfate de potasse.....	119 >>
Les 100 kg., départ sur wagon ou camion Nantes.	
Autres engrais	
Intensator 2/10.....	47 >>
Intensator 2/10/3.....	51 >>
Phosamo normal, 77 fr. 75 grand réseau ou 76 fr. 25 pris Pont-Rousseau.	
Phosamo riche, 101 fr. 50 grand réseau, ou 100 fr. pris Pont-Rousseau.	
Engrais Salmon Issé	
Primostine « La Maralchère » 4/8/4.....	76 >>
Primostine vigne et culture 3/10/4.....	75 >>
Les 100 kilos, Agence à Nantes : Persyn-Boucaut, 28, rue du Gué-Robert, Nantes-Doulon.	

LOTÉRIE NATIONALE

TIRAGE de la 10^{ème} TRANCHE

1937

8

NOVEMBRE

A PARIS

LISEZ et RÉPANDEZ le BULLETIN DES AGRICULTEURS

VIEUX journal JEUNE formule

51 ans d'expérience
51 ans de défense agricole
51 ans d'informations

Servir ! Défendre ! Instruire !
Toujours en tête du Progrès !

Offres et Demandes

Service réservé à nos Adhérents
Ecrire ou s'adresser au Syndicat, 3, Place Petite-Hollande, NANTES

TARIF

Pour une seule insertion : 5 fr.
par annonce de 5 lignes maximum
1 fr. 25 par ligne supplémentaire

OFFRES

249. — A louer, FERME de 23 hectares, commune de Saint-Colombin, pour le 25 avril 1938. S'adresser au Syndicat.

262. — CULTIVATEURS, Eleveurs qui manquent de logement, achetez des cabanes démontables par panneaux, pouvant contenir trois ou cinq bêtes. A vendre également, COUVEUSES et ELEVEUSES artificielles, avec régulateur, poteaux, grillages, etc... S'adresser à M. Paul Frunau, Fougères-de-Mer, Bouguenais.

269. — A louer, pour le 29 septembre 1938, la METAIRIE DE LA POSTE DE LAUNAY, située à Saint-Vincent-sur-Oust, 10 kilomètres de Redon, en bordure de la Route Nationale ; 15 hectares, à moitié fruits. S'adresser au Maire de Saint-Vincent-des-Landes.

270. — A vendre, suite décès, CITROEN C.A., 500 k., parfait état. BASCULE Romaine 200 kilos, neuve. BALANCES avec poids. Une LESSIVEUSE 200 litres. Prendre adresse au Syndicat, qui transmettra.

271. — FERME à louer, Vertou, seul tenant, 8 hectares, terres, prés, vignes ; très bien située. Libre au 1^{er} novembre 1938. S'adresser Bureau, expert à Vertou.

272. — A vendre, BLES pour semence ; variétés : Cinquantenaire et D.C. Tournour, à 90 fr. au-dessus du cours. S'adresser au Syndicat de Carquefou.

273. — A louer, pour le 1^{er} novembre 1938, BORDERIE de 9 hectares, dont 6 de prairies, plus vigne, située bourg de Champloceaux ; vente directe du lait. S'adresser M. de la Touche, Champloceaux (M.-et-L.).

274. — A vendre, CHIEN COUCHANT d'un an et demi, à moitié dressé, pure race. S'adresser au Syndicat.

275. — A louer FERME, 19 hectares, 10 km. de Nantes. Libre Toussaint prochaine. S'adresser au Syndicat.

149. — On demande de suite, une JEUNE FILLE, de 18 à 25 ans, pour culture maraîchère à Nantes. S'adresser au Syndicat.

151. — On demande FERMIER pouvant disposer de quelques avances, pour une propriété de 5 à 6 hectares, à Vertou ; vigne et fruits à moitié ; terre à prix d'argent. Sérieuses références sont exigées.

182. — MENAGE, homme cultivateur-jardinier, femme vachère et basse-cour, cherchent place de suite ; deux enfants. S'adresser au Syndicat.

153. — On demande UN VALET DE FERME, 35 ans environ ; meilleures références exigées. S'adresser au Syndicat.

154. — MENAGE sans enfants demande place, culture, vigne ; femme occupée. Libre Toussaint prochaine. S'adresser Chevalier Auguste, La Huinière, Gorges, par Clisson.

Pour vous rendre au marché profitez des billets de marché créés par le P.-O.-Midi

Ces billets comportent une réduction de 40 % et sont délivrés toute l'année pour Nantes, le samedi, par les gares des lignes d'Ancenis à Nantes, Abbaretz à Nantes, Savenay à La Bourse ou Nantes.

LE BILLET DE MARCHÉ
LE BILLET DU BON MARCHÉ

NOS MERCURIALES

Grains et Farines

Voici les Cours officiels des céréales et farines dans notre région à ce jour :

Nantes, le 20 octobre.
Avoine grise ou noire Bretagne 125
Avoine bigarrée Bretagne..... 116
Sarrasin Bretagne..... 156
Orge indigène (Côtes-du-Nord) 146
Orge Marais..... 133
Maïs Indo-Chine..... 149
Son région, bonne fabrication 110
Riz Saigon N° 1..... 118

Cours du Bétail

SYNDICAT DE LA BOUCHERIE DE NANTES
ET DE CAMPAGNE

Cours du 15 octobre

VEAUX : 463. — Le kilo sur pied : 1^{re} qualité, 5.50 à 7.50 ; moyenne, 6.50. On déduit 0.80 par kilo pour la campagne. Moyenne, 3.70.

BŒUFS : 34. — Devant : 1^{re} qualité, le demi-kilo net, 3.50 à 4 fr. ; 2^e qual., 2.75 à 3.25 ; 3^e qual., 2 à 2.50. Derrière : 1^{re} qual., 5 à 4.50 ; 2^e qual., 4.25 à 4.75 ; 3^e qual., 3.50 à 4 fr.



L'Angoisse des ténèbres

DAD
CHARLES FOLEY

Si brefs, si peu précis qu'ils fussent, les renseignements donnés par la servante avaient changé le cours des préoccupations de sa maîtresse. « Le voyage fatigant... Un climat chaud éprouvé... Il a dû être beau ! » De naïveté spontanée, ces mots, auxquels la châtelaine ne s'attendait pas, s'ancraient, lancinants, dans sa mémoire.

Ainsi, ce fils, qu'elle se figurait jeune et séduisant, paraissait déjà las et vieilli à ceux qui ne l'avaient jamais vu. Comment s'en étonner ? Après vingt ans de séjour en Extrême-Orient, Xavier pouvait-il revenir tel qu'il avait quitté Saint-Rambert ?

« Pourvu — s'attristait la mère — que son moral n'ait pas changé autant que son physique ? Il était si vaillant, si loyal, si joyeux, si al-

lant, mon petit Xavier ! Transplanté trop tôt dans une ambiance exotique, lentement imbu d'idées et de sentiments autres que les miens, comment ne serait-il pas devenu très différent du collègue de jadis ? Lisbeth l'avait pressenti. Je n'ai pas attaché d'importance à sa remarque alors que j'aurais dû — et depuis longtemps — m'attendre et me préparer à ce mécompte. Peut-être vais-je, en causant avec mon fils, avoir la sensation de me trouver devant un étranger. Combien ce serait pénible ! »

Pour n'être plus le tourment de l'attente vaine, cette nouvelle inquiétude n'était pas moins vive.

Puis les réflexions de la dame du manoir furent coupées d'une saute d'impatience :

— Comme il tarde !... Comme il

tarde ! Pourquoi ?

Il y eut enfin un bruit de pas dans le couloir. La porte s'ouvrit. Une voix qu'éclairait l'émotion murmura :

— Ma mère, ma chère et bonne mère...

Au même instant la châtelaine sentit qu'on lui prenait et qu'on lui baisait la main. Elle s'attendait au tutoiement, au cris de *maman* ! Et, après ce baiser sur les doigts, elle se pencha, croyant que Xavier allait l'embrasser à pleine joue.

Mais Mme de Saint-Rambert ne sentit sur son visage aucun frolement de lèvres. Elle demeura muette, saisie d'une impression de vide et de froid.

— Tu sais que je n'y vois pas, Xavier ? lui dit-elle. Où es-tu ?

— Mais devant vous, ma mère, assis dans un fauteuil pareil au vôtre. Vos lettres m'ont effectivement appris que vous aviez perdu la vue. J'en fus, j'en suis encore très attristé.

La vieille dame eut un nouveau saisissement à entendre son fils. Elle pensait bien que la voix d'un garçon de quatorze ans devait muer ; mais changer, s'altérer, s'élever à ce point, elle ne l'aurait jamais imaginé.

— Tu es enroué, mon pauvre enfant ?

— Un peu.

— Tu auras pris froid en venant de la gare au manoir sous une pluie battante.

— Ne vous inquiétez pas, ma mère. J'en ai vu d'autres. Mais vous, votre santé à part vos yeux ?

— Je me sens bien. Le docteur assure que, d'ici quelques jours, je recouvrerai la vue. Mais parlez-moi de mon frère, de sa mort. Tu as dû en ressentir une douleur éternelle ?

— Si cruelle que rien ne m'est plus pénible que d'évoquer ce souvenir. Après le décès de mon oncle, je vous en ai dit, dans mes nombreuses missives, tout ce qu'il convenait de vous en exprimer sans vous troubler autant que je l'étais... et que le suis encore !

— Eh bien ! parlez-moi de toi. Si nombreuses, si longues, si expansives que fussent tes lettres, tu n'as pu m'y raconter ce que tu as fait et pensé depuis vingt ans. C'est cela que je suis, aujourd'hui, avide d'écouter, de savoir...

— Je suis, ce soir, exténué. ma mère. J'ai un impérieux besoin de sommeil et de repos. Ne pouvons-nous remettre à demain ou à plus tard de bons et d'intimes entretiens ? Nous allons avoir tant et tant d'occasions d'être ensemble !

— Tant pis si tu es las ! Je n'ai pas, moi, le bonheur de te voir, je n'ai que celui de l'entendre. Tu m'as assez fait attendre ton retour pour que je me permette de retarder ton sommeil. Tu me dois bien cela. Parle... Je suis tout oreilles.

Il y eut un silence.

Ennui, hésitation, fatigue ? Aveugle, Mme de Saint-Rambert ne savait comment interpréter ce silence ? Xavier se décida enfin à décrire, de voix lente et monotone, l'existence des colons d'Indochine, les mœurs des coolies et d'autres indigènes. Il énuméra ses séjours à Colombo, à Calcutta, à Shanghai et résuma en phrases courtes ses deux voyages au Siam.

Rien moins que captivée et même bientôt distraite, la châtelaine ne l'écouta plus. Elle soulevait des détails neufs, des impressions personnelles et vibrantes. Ce que lui contait sommairement et froidement son fils, elle le savait pour l'avoir lu cent fois dans des livres ou des revues, alors qu'elle pouvait lire.

— Jamais mes yeux ne m'ont tant manqué ! songeait la vieille dame, insensiblement reprise de mélancolie. Jamais je n'aurais cru si pénible d'avoir à juger un homme — mon fils — sans le voir ! Le regard, le sourire, la moindre expression de

physionomie, les gestes, l'attitude, le choix des vêtements, une négligence ou un soin de tenue aident tellement à comprendre le caractère de quelqu'un !

Combien, en cette rencontre tant souhaitée, la perte de la vue lui paraissait douloureuse ! Après cette longue séparation, les souvenirs qu'elle évoquait du Xavier de jadis, loin de renforcer ou de préciser, embrouillaient, obscurcissaient ou même contredisaient l'idée qu'elle avait de lui. Elle se faisait de lui, ce soir-là, pour connaître et pénétrer l'âme qui l'intéressait le plus au monde, d'autre indice que sa voix ! Et cette voix, de plus en plus éraillée, parlait en termes vagues, incolores, quelconques. Le fond de la pensée y demeurait insaisissable.

Déçu, perdant patience, la mère interrompit :

— Ce que tu me racontes là n'est pas neuf. Je l'ai appris depuis longtemps, par mes lectures, par les lettres, de mon frère et les tiennes. Confie-moi des choses plus récentes. T'ennuyais-tu ? avais-tu des regrets, des tristesses ? Évoquais-tu le manoir ? Que devenaient tes souvenirs, tes idées et ton état moral dans un monde si différent du nôtre ?

— Je suis navré de ne pas vous

satisfaire, ma mère. Je préfère agir que péroter. La vie que j'ai menée là-bas prépare mal aux succès de salon et — vous vous en apercevrez — taciturne, sauvage, je n'ai rien d'un brillant causeur.

— Que vas-tu chercher là ? Si je t'avais rêvé la carrière d'un ténor mondain, t'aurais-je laissé partir pour le Tonkin ? Ce que je te demandais, ce soir, c'était...

— Ne me demandez rien, ma mère, je n'en puis plus !

— Soit ! ceda la comtesse dans un mouvement d'humeur. Va te reposer. Célestin t'a-t-il montré la chambre, la même qu'autrefois ? Tu la reconnaitras. Nous la nommons la chambre aux souvenirs.

— Célestin ne m'y a pas mené encore. Il m'attend en bas.

— Je ne me doutais pas que le pauvre homme veillait. Redescends vite.

— Quelques mots encore, ma mère. Je ne suis pas revenu seul d'Hanoï. Je suis accompagné de mon secrétaire, un ami très fidèle...

— Est-il ici ?

— Oh ! non ! Il n'arrivera que demain. Je ne me sentais pas permis de l'amener sans votre autorisation. Cela vous gênerait-il de l'héberger ?

— Je suis navré de ne pas vous

Cours des Vins

La barrique, prise à l'anche et suivant régions :

MUSCADET 1937.....	1.000 à 1.200
GROS-PLANT 1937.....	450 à 550
SEIBELS 1937.....	400 à 500
NOAH (consommation)...	300 à 350
NOAH (distillerie) : 20 fr. le degré-barrique.	

Sulfate de cuivre

Belge.....	315 »
Français.....	315 »
(Menus cristaux).	
Les 100 kg., départ sur wagon ou camion Nantes.	

MARCHÉS RÉGIONAUX

NANTES (Talencas).

Le demi-kilo :

Bœuf. — 1re catégorie, 7 à 14 ; 2e catégorie, 4 à 4,50 ; 3e catégorie, 1,50.

Veau. — 1re catégorie, 7,50 à 12 fr. ; 2e catégorie, 6 à 7,50 ; 3e catégorie, 6 fr.

Mouton. — 1re catégorie, 11 à 12 fr. ; 2e catégorie, 7,50 à 10,50 ; 3e catégorie, 6 fr.

Porc. — 6 à 8 fr. 50.

Beurre. — 11 fr. 50 à 12 fr. 75.

Oufs. — La douzaine, 8,50 à 9 fr.

Poulets. — 7 à 15,50.

Lapins. — 6 fr.

ANCIENS

Poulets moyens, 4 à 4,25 la livre ; canards, 3 à 3,25 la livre ; pigeons, la couple, 8 à 10 ; lapins, la livre, 2,25 à 2,50 ; œufs, la douzaine, 8 à 8,50 ; beurre, le demi-kilo, 8,75 à 9 ; veaux, 6 à 6,50 le kilo ; porcs, 6,50 à 6,80 ; porcs de lait, 110 à 120 fr.

CANDÉ, 18 octobre.

Blé, 182 fr. ; orge, 140 à 145 fr. ; avoine, 120 à 125 fr. ; poules, la couple, 24 à 28 fr. ; poulets, la couple, 20 à 28 fr. ; canards, la couple, 20 à 28 fr. ; oies, la couple, 12 à 13 fr. ; lapins, la pièce, 10 à 13 fr. ; lapins de garenne, 6,50 à 7 fr. ; perdrix, 8,50 à 9 fr. ; lièvres, 25 à 30 fr. ; pigeons, la couple, 9 à 11 fr. ; œufs, la douzaine, 8 à 8,50 ; beurre, le livre, 8,75 à 9,25 ; porcs gras, le kilo, 6,75 à 7 fr. ; porcs maigres, 6,75 à 7 fr. ; porcelaines, la pièce, 80 à 110 fr.

CHATEAUBRIANT, 20 octobre.

Blé, taxé : avoine, 125-130 fr. ; seigle, 125-130 fr. ; orge, 140-150 fr. ; sarrasin, 140-145 fr. ; son, 118-120 fr. ; son de sarrasin, 120-125 fr.

Les 500 kilos : paille, 145-150 fr. ; foin, 190-200 fr.

La barrique : cidre ordinaire, 90-95 fr. ; première qualité, 95-100 fr. ; droits en sus.

Pommes à couteau, 300-350 fr.

Beurre, le kilo, en gros 19 fr. ; au détail, 20-21 fr. ; œufs, la douz., 8-8,50.

Gros poulets, la couple, 25-30 fr. ; petits, 18-23 fr. ; poules, 28-30 fr. ; canards, 32-35 fr. ; oies, 45-50 fr. ; pigeons, 10-12 fr. ; lapins, 10-14 fr. ; lièvres, 25-27 fr. ; levrauts, 10-20 fr. ; perdrix, 9-9,50.

Beufs et génisses de boucherie, 4 à 4,50 le kilo sur pied ; vaches, 3 à 3,50 ; veaux, 5,90 à 6,10 ; moutons, 5,50 à 6 fr. ; taureaux, 4,50 à 4,75.

Beufs de travail accouplés, 5,000 à 5,800 fr. la paire, en six dents ou rangés ; quatre dents, de 3,500 à 4,500 fr. ; jeunes beufs non accouplés, quatre dents, 1,500 à 2,000 fr. ; en deux dents, 1,300 à 1,700 fr. ; sans dents, 1,200 à 1,400 fr. ; taureaux 18 mois à deux ans, 1,500 à 2,200 fr.

Vaches laitières ou amoullantes, 3,000 à 3,500 fr. ; les extra jusqu'à 3,500 fr. ; vaches entre deux âges, 2,200 à 2,600 fr. ; vieilles, 1,200 à 1,600 fr. Bretonnes amoullantes ou fraîches vaches, 1,200 à 1,500 fr. ; les autres, 900 à 1,100 fr. ; génisses pleines premier veau, 2,700 à 3,000 fr. ; taures sans dents, 1,000 à 1,500 fr. ; deux dents, 1,600 à 2,000 fr.

Porcs gras, 6,50 le kilo vif ; porcs de lait, 100 à 130 fr. pièce ; les maigres trois ou quatre mois, 250 à 350 fr. ; jeunes truies, 350 à 400 fr.

Chevaux de trait de trois à six ans, 4,800 à 5,000 fr. ; forts poulains de l'année, 3,000 fr. environ ; moyens, 1,800 à 2,200 fr. ; poulains de 18 mois, 2,400 à 2,800 fr. ; chevaux de boucherie, 1,000 à 2,000 fr. suivant poids et qualité.

BLAIN, 19 octobre.

Blé, 182 fr. ; farines, 249 à 251 fr. ; sons, 116 à 120 fr. ; avoines, 126 à 132 fr. ; seigle, 140 à 145 fr. ; orge, 150 à 155 fr. ; sarrasin, 155 à 160 fr. ; riz, 155 à 160 fr. ; paille, 135 à 140 fr. ; les 500 kilos : foin, 120 à 130 fr. ; beurre de laitier, 12,50 à 13 fr. la livre ; beurre ordinaire, 1,50 à 1,60 fr. ; œufs, 8,25 à 8,50 la douzaine ; lait, 1,40 le litre. Poules et poulets, 18 à 40 fr. la couple (5,50 à 6 fr. la livre vif) ; oies, 35 à 40 fr. pièce ; canards, 15 à 25 fr. pièce (5,50 à 7 fr. le kilo vif) ; lapins, 12 à 24 fr. (5,50 à 6 fr. le kilo vif) ; pigeons, 7,50 à 8 fr. la paire ; lièvres, 22 à 26 fr. pièce ; levrauts, 12 à 22 fr. ; pigeons ramiers, 5 à 6 fr. ; lapins de garenne, 6,50 à 7 fr. ; porcs d'écus et perdreaux, 8 à 10 fr. ; beufs, 4,10 à 4,50 le kilo ; vaches, 3,30 à 3,80 ; taureaux, 3,40 à 4,20 ; génisses, 4,40 à 4,80 ; veaux, 6 fr. ; moutons et agneaux, 4,50 à 5,50 ; porcs gras, 6,30 à 6,50 ; courants, 220 à 330 fr. pièce ; porcelets de six semaines à trois mois, 100 à 120 fr. ; cidre, 100 à 120 fr. la barrique (droits en sus) ; au détail, 0,75 le litre. Pommes à cidre, 200 à 220 fr. la tonne. Pommes de terre, 60 à 65 fr. les 100 kilos ; châtaignes, 1,75 à 2 fr. le kilo.

LA ROCHE-BERNARD

Froment, cours officiel : avoine, 135 à 140 fr. ; blé noir, 148 à 155 fr. ; seigle, 146 fr. ; orge, 154 fr.

Foin, les 500 kilos, 130 à 135 fr. ; paille, 102 fr.

Poulets, la couple, gros 32 à 42 fr. ; moyens 28 à 30 fr. ; petits 17 à 24 fr. ; canards, la pièce, 11 à 13 fr. ; oies, 47 à 52 fr. ; pigeons, la couple, 15 à 22 fr. ; œufs, la douzaine, 7,40 à 7,75 ; beurre, le demi-kilo, 10 à 11 fr.

Cidre nouveau, la barrique, 120 fr. (droits en sus).

Beufs gras, le kilo sur pied, 4,50 à 5 fr. ; beufs de travail, la paire, 4,900 à 6,300 fr. ; vaches grasses, le kilo, 4,30 à 4,80 ; vaches laitières, 1,400 à 2,000 fr. ; taureaux, le kilo, 3,50 à 4 fr.

GUÉMENÉ-PENFAO

Poulets, la couple, gros 30 à 35 fr. ; moyens 25 à 30 fr. ; petits 20 à 25 fr. ; œufs, la douz., 8,50 ; beurre, le demi-kilo, 10 fr. Cidre nouveau, la barrique, 100 fr. Beufs gras, le kilo sur pied, 4,75 à 4 fr. ; de travail, la paire, 4,500 à 6,000 fr. ; vaches grasses, 3 à 3,75 ; laitières, 1,250 à 2,000 fr. ; taureaux, 3,50 à 3,75 ; veaux, 8,75 à 6 fr. ; porcs, 6,50 ; courants, 1,800 à 2,800 fr. ; porcs de lait, 80 à 100 fr.

SAINT-ETIENNE-DE-MONTLUC

Poulets, la couple, gros 35 à 43 fr. ; moyens 28 à 32 fr. ; petits 22 à 25 fr. ; canards, la pièce, 14 à 18 fr. ; oies, la douzaine, 8,40 ; beurre, le livre, 11,50 à 12,50. Veaux, 6 à 7 fr. le kilo.

CLISSON

Blé, 182 fr. ; farine, 251 fr. ; son, 95 à 100 fr. ; avoine, 138 à 140 fr. ; moutons de terre, 60 à 65 fr. ; foin, les 500 kilos, 200 à 210 fr. ; paille, 135 à 140 fr. ; poulets, la couple, gros 38 à 44 fr. ; moyens 28 à 37 fr. ; petits 22 à 27 fr. ; lapins, 8 à 15 fr. ; beurre, la livre, de ferme, 8 à 10,50 ; de beurrier, 11,50 ; œufs, la douzaine, 8 fr. ; jeunes beufs, 4,200 à 4,300 fr. pièce ; vaches grasses, 3 à 3,50 le kilo ; vaches laitières, 1,800 à 2,400 fr. ; veaux, 5,50 à 6 fr. le kilo vif ; porcs gras, 6,80 ; porcs de lait, 150 à 225 fr.

POINIC

Poulets, la couple, gros 36 à 40 fr. ; moyens 30 à 34 fr. ; petits 25 à 28 fr. ; canards, la pièce, 18 à 22 fr. ; pigeons, la couple, 17 à 20 fr. ; lapins, la pièce, 18 à 20 fr. ; œufs, la douzaine, 7,50 à 8 fr. ; beurre, la livre, 8,50 à 9,50. Froment, 180 à 181 fr. ; avoine, 120 à 125 fr. ; blé noir, 155 à 158 fr. ; son, 98 à 100 fr. ; foin, les 500 kilos, 125 à 130 fr. ; paille, 112 à 115 fr.

Le Syndicat décline toute responsabilité quant à la teneur de la Publicité et des Annonces.

Le Gérant : R. FAIVRE.

Le Riz

Gros et gras, ce petit veau est d'un poids exceptionnel pour son âge. Il a été nourri au riz, l'aliment de complément le plus efficace.

Cyclistes !

PROFITEZ de l'occasion unique qui vous est offerte d'acheter et d'équiper votre bicyclette à des PRIX incroyables de BON MARCHÉ.

Avant la hausse, nous avons pu acquérir de nos fabricants d'énormes quantités de marchandises de qualité exceptionnelle.

POUR LES GRANDS : Bicyclettes, Tandems, Tricycles, Éclairages et les multiples accessoires qui composent un vélo.

POUR LES PETITS : des milliers de jouets mécaniques (si nécessaires à leur développement physique) Vélos Jouets, Tricycles, Autos, Pédalètes, etc.

POUR LES MAMANS : une gamme incomparable de Voitures d'Enfants tous modèles, à des Prix imbattables.

que vous pourrez obtenir à 25 % de leur valeur réelle.

GRAND COMPTOIR VELOCEPIEDIQUE NANTAIS

1, place Bretagne, NANTES - Téléph. 125-57

Avant de fixer votre choix, renseignez-vous ailleurs et vous achèterez chez nous ensuite.

LE MEILLEU ASSORTI ET LE MOINS CHER DE TOUTE LA REGION

CHARRUES BRABANTS C. F.

Economisez 80 % en achetant nos brabants garantis. Références. Catalogue gratuit. Ecrire à OFFICE DE LA MOTOCULTURE, à TROYES.

MEUBLES sans visiter les DOCKS DU MOBILIER 11, rue de Flandres NANTES Les Meilleurs Prix

VOITURES D'ENFANTS

23, Chaus. Madeleine - Nantes

MAINGUY

— Lits, Literie de Bébé —

CONTRE LA CARIE du Blé LA POUDRE STELOI

Trente Années de Succès
Milliers de Références
Usine à Blois (L & C)

Reconnue la plus efficace par les sommités agricoles
La réclamer à votre fournisseur habituel
Pour le traitement à sec demandez Le "VITRIOLÉX SAINT-ÉLOI"

LE POTAZOTE

de la 4^e Chimie de la G^e Paroisse
A FAIT SES PREUVES

L'AGRICULTEUR AVISÉ EN FAIT SON PROFIT

Vente par la C^e de St Gobain
D^{re} C^{de} des Produits Chimiques
1 pl des Saussaies. PARIS
et ses Agents régionaux

TOUJOURS A LA BASE D'UNE BELLE RÉCOLTE

SCORIES THOMAS

POUR LES TERRES PAUVRES EN CHAUX

L'ENGRAIS PHOSPHATÉ PAR EXCELLENCE

Tous TUYAUX pour VIN

disponibles en Magasin

Aspiration, Refoulement, Soutirage, etc...

GIRARD-AUBERT

7, Basse Rue de la Casserie NANTES (sur le quai d'Orléans)

Agent exclusif des COURROIES de TRANSMISSION

GOODRICH et AURORE

Toujours à l'aise

et toujours impeccable. C'est que nous avons le souci de votre confort autant que de votre élégance.

...Et nous avons aussi le souci de votre bourse... Venez, vous vous en rendez compte.

Un Vêtement BELLE FERMIERE

a tout pour vous plaire.

12, RUE JEAN-JACQUES ROUSSEAU - NANTES

Vos terres ont besoin de CHAUX

Pour vos BLES épandez à l'hectare

150 kgs. de CIANAMIDE de CHAUX

20 pour cent d'AZOTE AMMONIACAL - 60 à 70 pour cent de CHAUX ACTIVE

TOUJOURS POUR BÉBÉ

- ROULOTTES et LITS LAQUÉS - CHAISES - PARCS - LAYETTES - 5%, aux membres du Syndicat

AU NID DOUILLET

Le vrai Spécialiste du Couvre-pieds

12, rue Guépin NANTES

TOUTE LA LITERIE
Dessus lits à volants - Couvre-pieds, couvertures laine, matelas, sommiers
5%, aux membres du Syndicat

NANTES — Imprimerie SAINT-CLEMENT, anciennement DUPAS & C^e, 57, rue Saint-Clement. — Téléph. 146-55. — Compte-Postal : 5.683-Nantes.